

MOTION

In Committee

AMENDMENT TO BILL 38

THE PUBLIC SCHOOLS AMENDMENT AND
MANITOBA SCHOOL BOARDS ASSOCIATION
AMENDMENT ACT

Moved by the Honourable Minister Schmidt

THAT Clause 4 of the English version of the Bill be amended in the proposed clause 51.1(e) by striking out "the liaison" and substituting "a liaison".

MOTION

Étude en comité

AMENDEMENT AU PROJET DE LOI 38

LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES
ÉCOLES PUBLIQUES ET LA LOI SUR
L'ASSOCIATION DES COMMISSIONS
SCOLAIRES DU MANITOBA

Motion de M^{me} la ministre Schmidt

Il est proposé que l'alinéa 51.1e) de la version anglaise, figurant à l'article 4 du projet de loi, soit amendé par substitution, à « the liaison », de « a liaison ».